

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
DEC 2

2 G RUE GENERAL DELABORDE
21000 DIJON
Tél. : 03 80 44 84 00
Mail. : dec2.cyclades@ac-dijon.fr

MADAME BELDJILALI Yousra
2 AVENUE MARECHAL LECLERC
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR



Application mobile :
CycladesVerif

Nom de famille : BELDJILALI
Nom d'usage :
Prénom(s) : Yousra
Née le : 31/12/2006 A : DIJON (021)
INE : 090112099CJ
Etablissement : 0212015B LYCEE SIMONE WEIL
DIJON
Forme de passage : Globale - Jury : 30004
Catégorie : SCOLAIRE BACPRO 3 ANS

Spécialité Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités

Epreuves du 1er groupe		Note	Coefficient	Points	Observations
Epreuve scientifique et technique		16.75/20	2.0		
U11	Economie - droit	15.0/20	1.0	15.00	
U12	Mathématiques	18.5/20	1.0	18.50	
U2	Etudes de situations professionnelles liées à l'organisation et au suivi de l'activité de production (1)	16.0/20	4.0	64.00	
Pratiques professionnelles d'assistance à la gestion des organisations		16.32/20	8.0		
U31	Gestion des relations avec les clients, les usagers et les adhérents (1)	16.5/20	4.0	66.00	
U32	Administration du personnel (1)	16.5/20	3.0	49.50	
U33	Prévention, santé, environnement	15.0/20	1.0	15.00	
Langues vivantes		10.75/20	4.0		
U41	Langue vivante A-Anglais	10.5/20	2.0	21.00	
Langue vivante A : écrite-Anglais		6.5/12			
Langue vivante A : orale-Anglais		4.0/8			
U42	Langue vivante B-Espagnol	11.0/20	2.0	22.00	
Langue vivante B : écrite-Espagnol		6.0/12			
Langue vivante B : orale-Espagnol		5.0/8			
Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique		9.50/20	5.0		
U51	Français	12.5/20	2.5	31.25	
U52	Histoire-géographie et enseignement moral et civique	6.5/20	2.5	16.25	
U6	Arts appliqués et culture artistique	14.0/20	1.0	14.00	
U7	Education physique et sportive-Contrôle en formation (Apte)	14/20	1.0	14.00	
CO1	Chef d'oeuvre	16.5/20		13.00	
Chef d'oeuvre : présentation orale		19.0/20			
Chef d'oeuvre : note du livret		14.0/20			
Chef d'oeuvre, note de la scolarité 1ère		12.00/20			
Chef d'oeuvre, note de la scolarité terminale		16.00/20			

(1) : Épreuve entrant dans le calcul de la moyenne des épreuves professionnelles

A DIJON, le 08 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation
Le Chef de la division des examens
et concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.



Laurent BARON-LORNAGE

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le recours administratif gracieux ou hiérarchique adressé à l'autorité administrative dans ce même délai prorogera le délai du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la faculté de former ce dernier recours dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue suite au recours gracieux ou hiérarchique laquelle peut être implicite – absence de réponse de l'Administration pendant deux mois.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Les diplômes seront à retirer dans l'établissement de formation à partir de mi-octobre 2024.

Seuls les candidats isolés recevront leur diplôme, à leur domicile, par voie postale.

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
DEC 2

2 G RUE GENERAL DELABORDE
21000 DIJON
Tél. : 03 80 44 84 00
Mail. : dec2.cyclades@ac-dijon.fr

MADAME BELDJILALI Yousra
2 AVENUE MARECHAL LECLERC
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR



Application mobile :
CycladesVerif

Nom de famille : BELDJILALI

Nom d'usage :

Prénom(s) : Yousra

Née le : 31/12/2006 A : DIJON (021)

INE : 090112099CJ

Etablissement : 0212015B LYCEE SIMONE WEIL
DIJON

Forme de passage : Globale - Jury : 30004

Catégorie : SCOLAIRE BACPRO 3 ANS

Spécialité Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités

Epreuves du 1er groupe	Note	Coefficient	Points	Observations
Epreuves professionnelles	Total :	11.0	179.50	Moyenne : 16.31/20
RÉSULTAT : Epreuves du 1er groupe	Total :	25.0	359.50	Moyenne : 14.38/20
DECISION DU JURY: Admis Mention Bien				

(1) : Épreuve entrant dans le calcul de la moyenne des épreuves professionnelles

A DIJON, le 08 juillet 2024

Pour le recteur et par délégation
Le Chef de la division des examens
et concours

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à
délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera
pas délivré de duplicata. Prévoir des copies en cas de
besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la
modification ou la suppression de la validité des bénéfices
ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus
tard lors de l'inscription à l'examen.

Laurent BARON-LORNAGE

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Le recours administratif gracieux ou hiérarchique adressé à l'autorité administrative dans ce même délai prorogera le délai du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la faculté de former ce dernier recours dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue suite au recours gracieux ou hiérarchique laquelle peut être implicite – absence de réponse de l'Administration pendant deux mois.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Les diplômes seront à retirer dans l'établissement de formation à partir de mi-octobre 2024.

Seuls les candidats isolés recevront leur diplôme, à leur domicile, par voie postale.